

Au cœur de la LDH

En décembre prochain la LDH commémorera son 120^e anniversaire. Même si son passé semble garant de son avenir, la LDH est une organisation du temps présent. Comme toute structure humaine, elle vit et subit les conjonctures et les politiques contradictoires qui font l'actualité du monde.

Les adhérentes et adhérents de 2018

La LDH a eu, au mieux de sa forme, cent quatre-vingt mille membres en 1932. Elle a connu son point le plus bas dans les années 1950, après la Déclaration universelle des droits de l'Homme... et le début d'une multiplication et d'une division politique des organisations qui mettaient ceux-ci en avant. La LDH est une organisation reconnue, qui sait nouer des liens avec d'autres organisations et porter des débats les plus importants dans notre société. Et il n'y a pas de situation qui échappe à la politique et à la nécessité d'y insuffler des droits! Et pourtant, elle reste en dessous de la barre symbolique des dix mille adhérents. Quatre attitudes peuvent l'expliquer. La première consiste à choisir une cause et une seule, matrice de toutes les autres. La deuxième à choisir telle action pour telle cause, à tel moment. La troisième à relativiser le sujet pour privilégier la forme, telle la « convergence des luttes ». La qua-

trième, enfin, à trouver une instance collective qui pratique une dialectique des sujets permettant de hiérarchiser les propositions faites.

Ces formes différentes de militer et la multiplication des organisations expliquent l'éclatement des lieux d'identification et le nombre très important de réseaux et d'associations locales qui cherchent à promouvoir un fonctionnement horizontal qui s'opposerait à celui, vertical, des organisations nationales. Les sections de la LDH sont souvent les têtes de tels réseaux ou en font partie.

Sur tout le territoire, des militantes et militants

La vie interne de notre association, c'est bien sûr le fonctionnement des instances, au niveau national comme aux différents niveaux territoriaux, et en premier lieu le travail réalisé dans les plus de trois cents sections, unités de base et force militante de la LDH. Là, ligueuses et ligueurs se réunissent mensuellement pour échanger, confronter, co-construire analyses et stratégies et organiser moyens et compétences au service d'une action territorialisée. ●

Dominique Guibert
membre du comité de rédaction d'*H&L*

Andrée Vienot, l'Européenne et l'anticolonialiste

1901-1976

Née en 1901 au Luxembourg dans une famille d'industriels cultivés, Andrée Vienot se consacre dans sa jeunesse à l'encadrement de séjours d'enfants. Après une année de médecine en Suisse, elle fait une licence d'économie en Angleterre, durant laquelle elle adhère au Centre d'études socialistes. En 1929, elle épouse Pierre Vienot avec qui elle vit à Berlin, puis dans les Ardennes où son mari est élu député en 1932, avant de devenir, en 1936, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Pendant la guerre, dans les Alpes-Maritimes, elle aide des réfugiés allemands antinazis et participe à la reconstruction du Parti socialiste clandestin. Après la mort de son mari à Londres en juillet 1944, elle devient sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale et s'occupe du développement des colonies de vacances et des équipements sportifs. Plus tard, elle s'oppose à la politique de



© H&L

Guy Mollet en Algérie et démissionne de la SFIO: «Aujourd'hui, il ne m'est plus possible de rester dans un parti dont les dirigeants, ayant accédé au gouvernement, ont renié non seulement les promesses faites aux électeurs, mais toute leur morale et toute la tradition du socialisme et ont fini, pour dissimuler l'échec de leur politique en Algérie, par se lancer dans une guerre qui, malgré toutes les fautes de Nasser, est apparue au monde entier comme une guerre d'agression.» Elle adhère à des

comités anticolonialistes, ainsi qu'au Mouvement socialiste pour les Etats-Unis d'Europe, et entre en 1958 au Comité central de la LDH. Elle en restera une militante active, à l'échelon national et dans les Ardennes, pendant toute la présidence de Daniel Mayer, jusqu'à sa mort en 1976.

Article paru dans *H&L* n° 97-98 (fév. 1998), p. 52.

est membre, la nécessité d'un Pacte des droits de l'Homme faisant suite à la DUDH.

1952

Indochine.

La LDH renouvelle le 14 janvier sa demande de négociations.

Objection de conscience.
Elle demande la libération des objecteurs de conscience emprisonnés et l'institution d'un service civil.

Droits sociaux.

Elle réaffirme son attachement au droit de grève, face aux menaces qui pèsent sur lui.

ONU.

En présence des membres de son Comité central, de la FIDH, de représentants des Ligues espagnole, hongroise et italienne, elle reçoit les délégués à l'Assemblée générale des Nations unies et leur déclare que la définition et la reconnaissance officielle des droits de l'Homme sont belles, mais que « *le respect des droits serait plus beau encore* ».

Espagne.

Elle s'indigne de l'exécution de syndicalistes catalans.

Tunisie.

Elle demande la reprise des négociations avec le Néo-Destour et la reconnaissance de l'égalité réelle des droits des peuples d'Afrique et de leur entière liberté de s'administrer.

1953

Amnistie des collaborateurs.

A la suite de la loi d'amnistie, la LDH s'indigne « que l'indulgence si largement consentie aux collaborateurs de l'ennemi ait été mesurée si chichement aux objecteurs de conscience et si durement refusée aux Africains de l'Union française ».

Massacre du 14 juillet.

Elle se déclare « profondément ému par les graves incidents qui, le 14 juillet, à la place de la Nation, ont fait une centaine de blessés et sept morts » et déplore « l'antagonisme trop visible entre la police